

**Question**

Une hospitalisation durant plusieurs semaines à l'Hôpital de Fribourg occasionne pour le/la proche du patient des dépenses de parking qui peuvent atteindre des centaines de francs. Je pense notamment à un conjoint ou à un parent qui passe chaque jour quelques heures auprès d'un malade. Si les habitants de la ville et des environs peuvent utiliser les transports publics, la solution n'est pas toujours idéale ou possible pour les personnes des villages de campagne plus reculés.

Je ne remets pas en cause le principe du parking payant ; mais ma remarque est liée par le montant des recettes qui figure dans les comptes 2006 au sujet du parking. Que les recettes couvrent les frais d'exploitation cela me semble logique.

Toutefois, compte tenu que les utilisateurs du parking vont bien à l'Hôpital pour apporter un peu de réconfort aux malades je me permets de poser la question suivante au Conseil d'Etat :

Le Conseil d'Etat est-il disposé à introduire un système d'abonnement de durée limitée et à un prix spécial pour le/la proche d'un patient qui est hospitalisé durant plusieurs semaines et ceci pour tous les établissements du réseau hospitalier équipé d'un parking payant ?

Le 11 mai 2007

**Réponse du Conseil d'Etat**

Le Conseil d'Etat comprend les préoccupations de la députée Claire Peiry-Kolly. En effet, il est important que les proches puissent rendre visite régulièrement aux patients et leur apporter du réconfort. Pour faciliter l'accès des proches, tant par les transports publics que par des moyens individuels, il y a lieu de prévoir un dispositif simple et financièrement accessible.

Sur l'ensemble des sites de l'Hôpital fribourgeois, le site de Fribourg-Freiburg est le seul dont le parking soit payant. Cette mesure est nécessaire pour éviter qu'il soit utilisé comme « park and ride » par des gens qui souhaitent se rendre en ville. Conscient de la problématique relative à l'attribution et à la gestion des places de stationnement, le comité de direction de l'Hôpital cantonal a élaboré et mis en vigueur le 23 novembre 2006 des directives réglant l'organisation et la gestion du parking public.

Ces directives instituent le principe du parking payant. Pour les cas de personnes utilisant fréquemment le parking, notamment celles qui rendent souvent visite à des proches hospitalisés, selon les directives, la possibilité d'obtenir un abonnement existe déjà. Cet abonnement donne droit à un accès dont la durée de validité est de 30 jours. Le prix de l'abonnement est fixé à 150 francs pour 30 jours, payables préalablement. Si l'abonnement est restitué avant le délai de 30 jours, un montant de 5 francs par jour non utilisé est restitué au bénéficiaire. Une taxe minimum de 50 francs est toutefois retenue par l'hôpital, même si la location a duré moins de 10 jours.

Concernant le prix de l'abonnement, la comparaison intercantonale démontre que celui qui est proposé par l'Hôpital de Fribourg est financièrement accessible. L'hôpital de l'Ile à Berne propose aux visiteurs des cartes pour 5 jours à 60 francs et 12 francs par jour supplémentaire. Au CHUV, un abonnement mensuel coûte 194 francs, respectivement 172 fr. 80 lorsqu'il est limité aux heures de bureau. Le Bürgerspital de Soleure propose des cartes de parking de 1 jour à 12 francs, deux jours à 20 francs, sept jours à 50 francs et quatorze jours à 85 francs. Tant l'Hôpital Pourtalès à Neuchâtel que l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds n'ont pas prévu d'abonnement pour les visiteurs. Les visiteurs y paient le parking à l'heure. Comparé à Fribourg, le prix pour un mois de parking coûte donc 140 % de plus à l'Hôpital de l'Ile, 29 % (respectivement 15 %) de plus au CHUV et 21 % de plus au Bürgerspital de Soleure.

La possibilité de prendre un abonnement pour le parking est également proposée aux patients d'hémodialyse dont la carte a une durée de validité d'une année civile. Les patients d'hémodialyse sont touchés par la question des frais de parking sur une durée encore plus longue. Le comité de direction de l'Hôpital a dès lors estimé équitable de leur proposer un abonnement d'accès à 5 francs par mois, respectivement 60 francs par année.

Au vu de ce qui précède, il y a lieu de constater qu'un système d'abonnement existe déjà sur le site de Fribourg et que le prix des abonnements est inférieur aux prix d'autres parkings d'hôpitaux. Le Conseil d'Etat n'entend pas prendre d'autres mesures.

Fribourg, le 21 août 2007